Dans une correspondance adressée aux délégués régionaux et départementaux de la Communication, le ministre René Sadi leur rappelle de veiller à ce que tout journal paru soit déposé à leur niveau et dans les services du Mincom. Correspondance également adressée aux concernés. Où est le mal jusqu'à pousser certains Directeurs de publication tricheurs à enflammer la toile et agresser le ministre de la Communication qui fait son travail, à travers des lettres incendiaires sur les réseaux sociaux.

Le rappel qu'a fait le ministre de la Communication le 2 juillet 2021 est banal et amusant. Rappeler à chaque Directeur de Publication, DP, d'aller déposer son exemplaire de journal au Mincom et dans les délégations régionales, après parution. A vrai dire les DP ont bavardé le long du week-end dernier, comme si ce que le ministre René Sadi rappelle est une nouveauté. On a appelle cela DEPOT LEGAL. Et cela doit s'appliquer à tout le monde.

LAMENTATIONS INUTILES DES DP JONGLEURS

Selon la Loi, il faut le rappeler terre à terre, quand un Directeur de Publication sort son journal de l'imprimerie il doit déposer des exemplaires au ministère de la communication et dans les délégations régionales et départementales. Sauf sorcellerie, tous les DP le savent. Mais combien de DP le font ? Quelques rares ! L'arrivée d'Internet est venue intensifier la jonglerie des DP. Sous des prétextes fallacieux beaucoup ne le font pas. Ils ne vont jamais à l'imprimerie pour imprimer leur journal. Deux catégories se dégagent ici: On joue avec la Une du journal sur les réseaux sociaux et plus rien. Ou alors on associe le journal en PDF à la Une

on le balance dans le Net et zéro imprimerie. La pratique a envahi l'espace médiatique et certains Directeurs de Publication adorent ce jeu, dangereux pour le Mincom.

RENE SADI À RAISON !

Le gouvernement a raison de rappeler à l'ordre les DP jongleurs. Ils jouent avec les réseaux sociaux, mais il y a zéro journal physique au kiosque. Le ministre de la Communication est agacé par ces pratiques qui étouffent son travail. René Sadi est submergé par les plaintes contre les journaux. Mais il n'arrive pas à les avoir physiquement pour défendre les Directeurs de Publication. Le cafouillage est total et cela laisse croire que le ministère de la Communication ne fait pas bien son boulot.

VOIR CLAIR DANS LE PROCESSUS D'OCTROI DU SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT À LA PRESSE PRIVEE

Au ministère de la communication, on s'étonne aussi du comportement de certains DP qui n'impriment leur journal mais perçoivent le soutien de l'Etat chaque année. Pourtant tous savent que l'une des conditions phares pour avoir l'aide étatique, est de présenter tous les numéros physiques des journaux publiés en kiosque durant l'année. Dans son fax aux délégués régionaux et départementaux, le ministre René Sadi rappelle qu'il tiendra compte de cet aspect. Le gouvernement est en train de voir comment faire gonfler l'enveloppe de l'appui de l'Etat à la Presse privée, suite aux multiples appels et cris de détresse des Directeurs de Publication. Mais le Mincom veut voir clair désormais.

FAUT-IL REFAIRE LA LOI ET ANNULER LE DÉPÔT LEGAL DES JOURNAUX ?

Le sujet sort sa tête de l'eau et anime les débats. Pas possible de supprimer le Dépôt légal répond un expert. « L'Etat doit rester au contrôle et réguler... Chaque numéro de journal doit figurer physiquement dans les archives du Mincom... C'est un outil de travail ». Internet est arrivé et tout va vite. Le journal physique est inutile. Pense une autre partie du monde de la Presse. Question de l'expert du Mincom: « À quoi sert l'argent de l'Etat dans les poches des DP voyous qui sont absents dans les kiosques mais jouent avec les réseaux sociaux? ». Le débat est monté d'un cran. Mais l'Etat n'entend pas reculer devant ce désordre. Affaire à suivre !

Source : Réalités Plus

NB: Le titre est de notre rédaction